

ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL

195 Chemin de la Madone

42 450 SURY LE COMTAL

04 77 30 82 22 ce.0421888z@ac-lyon.fr

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE N° 1

DATE DU CONSEIL D'ECOLE : 12 novembre 2020

CIRCONSCRIPTION ANDREZIEUX SUD



ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Présents :

- Les enseignants : Mme Juillard.
MM. Camps, Cavalletti.
- Les représentants des D.D.E.N. : M. Juban.
- Les représentants de la Mairie : M. Martin (Maire)
- Les parents d'élèves F.C.P.E. : Mmes Girard, Long
- Les parents d'élèves indépendants : Mmes Arnaud, Gay ; M. Dole
- Excusée : Mme Robert (Inspectrice de l'Education Nationale)

En début de conseil d'école M. Villemagne, policier municipal, intervient au sujet de la sécurité aux abords de l'école. Il précise qu'il y a désormais trois policiers municipaux qui sont présents sur les deux écoles de la commune. Si des parents ou des enfants sont victimes d'incivilités, la police municipale est à leur écoute. Le changement d'entrée pour les élèves de la maternelle et l'accueil des élèves de deux classes de CE2 par le portail du périscolaire font qu'il y a moins de parents devant l'école élémentaire, chemin de la Madone. Il faut que les parents soient prudents dans leur manœuvre quand ils laissent leurs enfants côté périscolaire. Des parents élus font remarquer que les passages piétons situés au rond-point anciennement « la Fringale » sont dangereux et que le personnel de la Mairie n'est pas situé au bon endroit pour aider à faire traverser les piétons. Un changement va être effectué.

La police municipale :

- reste tolérante sur le fait que des parents déposent leurs enfants devant le portail ce qui diminue le nombre de voitures garées sur les parkings.
- indique qu'on observe un manque de respect du stop situé chemin de la Madone vers le parking. Les policiers peuvent avoir recours à la vidéo pour verbaliser ces infractions.
- demande aux enfants qui viennent en vélo ou en trottinette de porter un casque. Les enseignants en parleront en classe aux élèves. Les policiers rappelleront aux élèves concernés les obligations de port du casque.
- nous informe qu'une clôture sera installée près du portail du périscolaire afin d'empêcher le passage dans le champ. Cela évitera que des personnes s'approchent des grillages des cours avec des chiens ou pénètrent sur le terrain de l'école situé derrière le bâtiment. Plusieurs parents se plaignant d'un chien effrayant les enfants au RDC d'un appartement près de l'entrée du périscolaire, la police municipale interviendra pour que le propriétaire rentre son animal aux heures d'entrées et sorties de l'école.
- interviendra auprès des élèves de CP, CE1 et CE2 comme les années précédentes.

1 - Résultat des élections du comité de parents d'élèves :

Inscrits : 448 ; votants : 131 ; 14 bulletins blancs ou nuls.

76 voix pour la liste présentée par des parents indépendants, 41 voix pour la FCPE.

8 parents élus pour la liste présentée par des parents indépendants : Mme PEYRACHE Elsa, M. DOLE Ludovic, Mme GAY Cécile, Mme DUCREUX Amélie, Mme ANSARD Catherine, Mme GANDRE Laurie, Mme ARNAUD Aurélie, Mme TRACOL Aurore.

4 parents élus pour la Liste présentée par la F.C.P.E. : Mme LONG Gaëlle, Mme IBRAHIMI Nadège, Mme BONNEVILLE Claudia, Mme GIRARD Nelly.

2 - Règlement scolaire :

Le règlement intérieur départemental est présenté aux membres du conseil d'école. Il est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Voici les éléments spécifiques à notre école :

- **les horaires de l'école et les dispositions prises pour l'accueil et la remise des élèves aux familles ou au périscolaire**

Les horaires de l'école sont les suivants :

- Lundi 8h 30 - 11h 30 et 13h 30 - 16h 30
- Mardi 8h 30 - 11h 30 et 13h 30 - 16h 30
- Jeudi 8h 30 - 11h 30 et 13h 30 - 16h 30
- Vendredi 8h 30 - 11h 30 et 13h 30 - 16h 30

Les élèves sont accueillis au portail situé 195 chemin de la Madone. Ce portail est ouvert le matin de 8h 20 à 8h 30 et l'après-midi de 13h 20 à 13h 30.

En cas de retard, l'élève devra **obligatoirement** être accompagné jusqu'à sa classe par ses parents.

A 11h 30, les élèves sont soit confiés au personnel municipal s'ils mangent au restaurant scolaire soit accompagnés par les enseignants jusqu'au portail. A 16h 30, les élèves sont soit confiés aux enseignants responsables de l'étude, soit confiés au personnel municipal responsable de la garderie, soit accompagnés par les enseignants jusqu'au portail. Dès que le portail est franchi par l'élève, il se retrouve sous la responsabilité de ses parents.

- **les modalités d'information des parents et l'organisation du dialogue entre les familles et l'équipe pédagogique**

Les enseignants de l'école organisent une réunion de rentrée en début d'année scolaire et proposent de rencontrer individuellement les parents quand ils le souhaitent. Il est demandé aux parents d'utiliser le carnet de liaison pour les prises de rendez-vous. Aucun enseignant ne recevra de parents pendant les horaires scolaires et aux entrées de 8h 20 et 13h 20.

Les différentes informations sont communiquées aux parents d'élèves par l'intermédiaire du carnet de liaison.

Les résultats scolaires sont communiqués par l'intermédiaire des bilans effectués à diverses périodes par les enseignants et du livret scolaire numérique.

- **les règles de sécurité**

L'accès à l'école est interdit à toute personne sans autorisation du directeur ou d'un enseignant. Les téléphones portables sont interdits à l'école.

- **les mesures prises pour garantir le respect des règles de vie à l'école**

Un permis de conduite permet aux parents d'élèves de CE2, CM1 et CM2 d'apprécier le comportement de leur enfant à l'école. Il est transmis aux familles pour signature plusieurs fois dans l'année. Si un élève perd trop de points ses parents sont avertis par courrier et éventuellement convoqués à l'école.

Pour les élèves de CP et CE1, il existe un code de couleurs pour évaluer leur comportement chaque semaine.

- l'organisation des activités pédagogiques complémentaires

Les A.P.C. ont lieu soit deux fois par semaine de 11h 30 à 12h soit une fois par semaine de 16h 30 à 17h 30.

3 - Effectifs et organisation pédagogique de l'école :

273 élèves inscrits, 45 CP, 59 CE1, 56 CE2, 60 CM1, 53 CM2 (160 en cycle 2 et 113 en cycle 3) répartis en 12 classes :

CP : 19 CP : 21 CP/CE1 : 18 (5 + 13) CE1 : 23 CE1 : 23 CE2 : 25 CE2 : 26 CE2/CM1: 22 (5 + 17) CM1 :24 CM1/CM2: 24 (19 + 5) CM2 : 23 CM2 : 25.

Un seul changement dans l'équipe pédagogique cette année : Mme Spatazza partie en retraite est remplacée par Mmes Fauvet et Meilland.

Langues et cultures d'origines : (EILE : Enseignements Internationaux de Langue Etrangère). Ces enseignements s'inscrivent dans la logique d'apprentissage de la langue d'origine en référence au niveau A1 du cadre Européen commun de référence des langues.

M. Yiyit Ceylan assure les cours de turc. 42 élèves dont 3 de l'école privée sont concernés. Deux groupes sont constitués. Ces cours ont lieu le lundi de 16h 30 à 18h 30.

Les cours d'ELCO de portugais, 11 élèves dont 1 de l'école privée et 1 de St Just St Rambert ont lieu les mardis de 16h 40 à 18h 10 et sont assurés par Mme Liborio Maria.

Les acquis des élèves présents dans ces cours d'EILE sont contrôlés une fois par trimestre.

L'aide aux élèves en difficultés :

Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) :

- ✓ Poste E : Mme Heurtier assure l'aide pédagogique pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage scolaires. Elle est joignable au 04.77.30.62.52
 - ✓ Poste G : Mme Sergi du réseau de St Just St Rambert assure l'aide rééducative aux élèves qui n'ont plus le désir d'apprendre ou qui se trouvent en situation de mal-être. Elle est présente le mardi après-midi à l'école.
 - ✓ Une psychologue scolaire : M. Malosse réalise le bilan et/ou le suivi psychologique lorsqu'une approche différente est nécessaire. Son intervention ne se fait qu'après une rencontre avec les parents de l'élève et leur accord. Le psychologue scolaire est joignable au 04.77.24.20.89.
- Une enseignante référente, Mme Salazard, nous aide à gérer les orientations des enfants qui ne tirent plus bénéfice du circuit scolaire ordinaire et demandent parfois une orientation en CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire) ou en SEGPA (Section Enseignement Général Professionnel Adapté) qui sera une nouvelle chance pour l'élève qui y trouvera une structure adaptée et un enseignant spécifiquement formé. Elle participe aux réunions de l'équipe éducative.

P.P.R.E. (Projet Personnalisé de Réussite Educative) : contrat de travail passé entre l'enseignant, l'élève et la famille pour remédier à un problème particulier.

P.A.P. (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

A.P.C. (Activités Pédagogiques Complémentaires) : elles pourront porter sur l'amélioration des compétences en français et en mathématiques, permettre une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leur apprentissage, une aide au travail personnel ou la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. Suivant les classes, elles ont lieu soit une fois par semaine de 16h 30 à 17h 30 soit deux fois par semaine de 11h 30 à 12h.

Médecin scolaire : Le médecin scolaire du secteur est Mme Royon.

Infirmière scolaire : Mme Baudet intervient sur le secteur du collège de Saint Romain Le Puy.

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) : Le projet d'accueil individualisé concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie ou d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement en cas de besoin à l'école.

Reperdys : Au mois de mars, les élèves de CM1 passeront des tests de dépistage de la dyslexie. Ce test de repérage comporte trois épreuves : une copie, une dictée et une lecture à haute voix de mots isolés. Ils sont corrigés par les enseignants. Les familles dont les enfants seront repérés, seront informées.

A.E.S.H. (Accompagnant des Elèves en Situation d'Handicap) : Elles sont quatre dans notre école. Mme Lespinasse, Mme Cerbellaud, Mme Delabre et Mme Berthet interviennent pour s'occuper de 11 élèves.

Ateliers cycle 2 :

CP et CE1 : A la fin septembre, les enseignants ont fait passer individuellement des évaluations nationales à tous les élèves de CP et de CE1 afin d'évaluer les acquis de la maternelle et du C.P. Ces évaluations ont permis de constituer des groupes de niveaux et des ateliers ont été mis en place dans chaque classe. Cette année, les classes ne sont pas brassées pour ces ateliers.

En CE2 des ateliers du même type ont été aussi mis en place.

4 - Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.):

Le PPMS est présenté aux membres du conseil d'école.

Ce document permet au directeur d'anticiper sur les mesures à prendre pour le cas où leur école serait exposée à un danger lié à un risque majeur. Il contient tous les renseignements, informations et dispositifs élémentaires susceptibles d'assurer la sécurité à l'intérieur de l'école. Il complète le registre de sécurité de l'école. Le risque majeur concernant notre école est le transport de matières dangereuses.

Un exercice d'alerte incendie a été effectué le 21 septembre. D'autres seront effectués tout au long de l'année scolaire. Un exercice alerte attentat-intrusion a eu lieu le 9 novembre. Les élèves ont du évacuer l'école dans le silence. Les enseignants ont une nouvelle fois indiqué que dans les classes il était difficile d'entendre le signal de l'alerte. La Municipalité réfléchit à la mise en place d'un signal lumineux dans chaque salle.

5 - Protocole sanitaire :

Le 2 novembre, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de confinement. Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

- Les parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. Les parents en informent le directeur.

- **La distanciation physique :**
Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.
- **Les gestes barrières :**
Le **lavage des mains** est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :
 - o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
 - o avant et après chaque repas ;
 - o avant et après les récréations ;
 - o après être allé aux toilettes ;
 - o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.**Le port du masque** est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Pour les élèves des écoles élémentaires le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
L'aération des locaux doit être la plus fréquente possible et durer au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.
- **Limitation du brassage des élèves :** La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans notre école, aux entrées les élèves sont accueillis pour la plupart des classes directement dans leur salle ou dans quatre zones de cour différentes. Les élèves de CE2 de Mme Juillard et Mme Reymondier rentrent côté périscolaire. Les sorties des classes sont échelonnées. Pendant les récréations, trois cours sont utilisées avec pour la cour des grands deux zones. Les récréations dans la cour des CP et CE1 sont échelonnées. Les déplacements des élèves dans l'établissement sont limités, organisés et encadrés.
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux :**
Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les élèves ont bénéficié d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières, l'hygiène des mains et le port du masque.

6 - Activités scolaires :

- ✓ Piscine : deux classes se sont rendues à la piscine en début d'année. Six autres classes s'y rendront toute l'année. Un protocole sanitaire a été mis en place pour accueillir les élèves.
- ✓ Les Automnales du livre ont été annulées.
- ✓ Le 15 octobre, quatre classes de cycle 3 se sont rendues au cinéma Le Family pour voir un film, Calamity, une enfance de Martha Jane Canary.
- ✓ Tous les autres projets sont pour l'instant suspendus en raison des conditions sanitaires.

7 - Questions diverses :

- ✓ M. Juban précise le rôle des Délégués Départementaux de l'Education Nationale. Ils sont nommés pour des périodes de quatre ans par l'Inspecteur d'Académie. Leur rôle est de veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école. Ils visitent systématiquement chaque année tous les bâtiments scolaires.
- ✓ Les permanences de Monsieur Camps sont assurées le lundi et le jeudi toute la journée.

Questions et remarques des parents d'élèves élus :

Parents liste indépendante :

- Dans les mesures sanitaires, vous avez évoqué la limitation du brassage, que se passe-t-il lorsqu'un enseignant est absent et non remplacé ?

Réponse du Directeur : L'école est obligatoire et l'on doit accueillir tous les élèves. Etant donnée la situation sanitaire, il y a un manque de remplaçant disponible. Des formations avec remplacement ont été annulées. Cette situation va perdurer. Nous serons sans doute obligés de répartir les élèves dans d'autres classes et nous essayerons de limiter autant que possible le brassage des élèves.

- Comment se déroule les cours d'EILE pour éviter ce brassage ?

Pour les cours d'EILE, voici la réponse de l'administration : *il s'agit de cours dispensés sur la base du volontariat, les cours d'EILE sont des enseignements qui s'inscrivent dans le fonctionnement de vos écoles. Aussi, ces cours doivent se tenir en s'inscrivant dans le même protocole déjà mis en place au sein des écoles, à savoir dans le respect des gestes barrières, un lavage régulier des mains, distanciation et port du masque obligatoires.*

-Est-ce que les enseignants ont constaté en ce début d'année scolaire un certain retard dans les acquis des élèves par rapport aux autres années ?

Les enseignants ont utilisé des outils de positionnement pour mesurer, au cours des premières semaines de la rentrée scolaire, le niveau des élèves. Ils ont effectivement constaté un retard par rapport aux autres années plus particulièrement en lecture dans certains niveaux. La première période a été consacrée essentiellement à l'enseignement des mathématiques et du français.

Parents élus FCPE : (fcpe.surylecomtal@netc.fr)

Les parents élus F.C.P.E. ont recueilli 49 réponses au questionnaire distribué.

Sur l'école : Les retours sont positifs concernant l'école.

Concernant la propreté de la cour, le Directeur demande à tous les élèves de bien mettre leurs papiers à la poubelle. Les vêtements oubliés sont régulièrement accrochés au grillage pour qu'ils puissent être récupérés par les parents. Cependant, beaucoup ne le sont pas.

Sur la cantine :

Les CM2 déjeunent en dernier, mais il est précisé qu'ils sont de retour dans la cour vers 13h15 et n'arrivent pas en retard en classe.

Un menu végétarien est proposé une fois par semaine.

La mairie devrait proposer début d'année 2021 en fonction des évolutions de la crise sanitaire une "commission repas" pour échanger sur les menus.

Si des parents rencontrent des dysfonctionnements ou des problèmes de connexion sur le site de la cantine, ils peuvent contacter le service du pôle enfance.

Il est demandé aux parents qui doivent annuler un repas de prévenir le plus tôt possible afin d'éviter le paiement de celui-ci. Nous vous rappelons les coordonnées téléphoniques pour les services de la cantine et du périscolaire :

Blandine, secrétaire du pôle enfance : 06 68 93 02 44

Marlène, responsable du pôle enfance : 07 85 27 53 56

Il est demandé à la Mairie si les inscriptions peuvent se faire jusqu'au vendredi sur le site au lieu du jeudi. La Mairie va réfléchir à cette possibilité.

Sur le périscolaire :

Les tarifs de la garderie du matin et du soir sont différents (ceux du soir sont plus chers) car les élèves inscrits à la garderie du soir sont déclarés à Jeunesse et Sport. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des parents et des allocations familiales.

Une sonnette va être installée au portail de la garderie.

Sur la sécurité routière aux abords de l'école :

M. Villemagne a répondu aux questions des parents.

Sur la gestion du coronavirus en fin d'année scolaire :

Les parents ont trouvé cette période un peu longue mais sont satisfaits du travail des enseignants qui eux aussi remercient les parents pour leur implication.

En ce qui concerne le lavage des mains qui est fait très régulièrement, de nouveaux produits seront proposés à l'école.

Il est demandé aux parents de respecter les gestes barrières et de porter les masques correctement dans l'enceinte de l'école et aux abords de l'école.

Demande des enseignants :

- Les enseignants demandent à ce qu'on installe des porte manteaux vers les toilettes des CP-CE1.
- Ils souhaitent que l'on trace une ligne blanche à 1 m de la clôture située sous le préau de la cour du haut.
- Ils demandent à ce que le grillage de la cour du haut soit vérifié régulièrement.
- Ils signalent que les places du parking enseignants sont souvent occupées par d'autres véhicules et que les places handicapées sont utilisées par des personnes non titulaire de la carte. Le policier municipal vérifiera cela.
- Les enseignants souhaitent que le crédit informatique (3 050 €) qui leur a été supprimé soit rétabli car les besoins en informatique ne se limitent pas à un ordinateur par classe comme le laisse supposer la réponse apportée par la Mairie à leur demande. En effet, chaque classe a besoin d'un ordinateur pour le fonctionnement du vidéoprojecteur et de plusieurs autres pour l'enseignement obligatoire de l'informatique aux élèves. Cet équipement est indispensable et doit être renouvelé régulièrement. Le budget de 3 050 € permettait ce renouvellement du parc informatique et la suppression de celui-ci pour l'année 2020 nous a déjà beaucoup pénalisés. Il est urgent de le rétablir. La Mairie indique que la maintenance du parc informatique revient chère et que la municipalité souhaite faire des économies. Néanmoins ce problème sera étudié en conseil municipal.

La séance est levée à 20h 25.

Le Directeur : Eric Camps